

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, avis favorable de la Commission.

Mme BOUZERDA Fouziya : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, depuis cinq ans maintenant, nous nous voyons présenter les rapports des commissaires aux comptes des Sociétés d'Economie Mixte dans lesquelles la Ville est actionnaire. Il s'agissait bien souvent de notre seule source d'information, a posteriori et nécessairement insuffisante puisque limitée à une analyse essentiellement comptable et établie sur les comptes de l'année antérieure. Cela ne permettait pas à votre Opposition une correcte information sur les satellites de notre commune, et notamment sur la SACVL qui a été confrontée aux graves difficultés financières qui ont mis son existence même en péril.

Si l'information n'est pas encore abondante, elle s'est quand même améliorée avec l'organisation de présentations de la situation plus régulièrement. Il semble que notre insistance et notre pugnacité ne sont pas étrangères à cet effort sinon de transparence, n'exagérons rien, du moins de transmission d'informations qui fuyaient initialement plus dans la presse qu'elles ne circulaient dans la présente enceinte. Toujours est-il que des efforts importants ont été également entrepris pour assainir la situation de la SACVL, mettant là encore en œuvre des mesures que nous préconisions dès la commission générale du 12 avril 2010, et qui semblent avoir permis un contrôle resserré qui ne dispense pas d'une vigilance de tous les jours.

S'agissant du présent rapport annuel 2012, que nous montre-t-il ?

En premier lieu, une diminution importante du chiffre d'affaires (58 millions d'euros contre 88 en 2010) et du bénéfice (un peu moins de 6 millions d'euros contre 45 en 2010), ce qui résulte logiquement de la poursuite de la vente du patrimoine et de l'absence de toute construction sur la période considérée.

En second lieu, une augmentation des loyers et une amélioration du taux de vacance, liée à la nouvelle politique menée.

Et enfin, une capacité d'autofinancement en baisse et une amélioration de la trésorerie dont il serait cependant dangereux de se réjouir dès lors qu'elle résulte du seul différé d'emprunt, la note devant nous être présentée en 2018, pic d'annuité auquel la SACVL devra faire face. Or, nous restons dans la plus grande incertitude quant aux prêts toxiques de 44 millions d'euros, soit 13 % du montant total de l'emprunt et à ce jour, aucun accord n'est intervenu tandis qu'un contentieux judiciaire restera aléatoire.

Si nous pouvons saluer les efforts d'assainissement entrepris au cours de ce mandat, nous avons toujours d'importantes inquiétudes puisqu'une double épée de Damoclès pèse toujours sur les comptes de la SACVL :

- d'une part, ce différé d'amortissement qui doublera les annuités de 2017 à 2019,
- d'autre part, les 44 millions d'euros de prêts toxiques qui entreront en phase « active » en 2018, avec tous les aléas possibles et imaginables. La constitution d'une trésorerie importante destinée à anticiper ce cap ne favorise pas le déploiement normal de l'activité puisque la SACVL ne construit plus et peine à lancer ou à relancer ses opérations de réhabilitation, telle que la barre Chapas.

Néanmoins, Monsieur Brumm, avant que vous ne vous indigniez que nous osions systématiquement évoquer la SACVL, nous reconnaissons bien volontiers et sans démagogie vos efforts, tout en restant attentifs et vigilants car l'Opposition, lorsqu'elle est constructive comme nous avons su l'être, est elle-même un mécanisme de contrôle.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, intervention à 2 voix avec Jean-Jacques David. Quelques mots sur la SACVL pour commencer.

A l'heure du bilan, nous continuons de dire que la SACVL est un des échecs majeurs de votre mandat et tout Lyon a fait les frais de cette gestion calamiteuse. L'organisme a été précipité dans des difficultés financières considérables par votre absence totale de contrôle et n'a que très faiblement pu développer une offre nouvelle de logements et participer à l'effort de construction, dont le manque est pourtant criant dans notre agglomération.

Les locataires ont eux aussi payé les pots cassés de vos erreurs que nous avons si souvent dénoncées. L'entretien du patrimoine, pourtant pas tout jeune avec 32 ans de moyenne d'âge, a été insuffisant et a pris beaucoup de retard. Le plan fenêtre ne vient que de commencer et les travaux sur les résidences Chapas, comme vient de le rappeler Fouziya Bouzerda, et Belvédère aussi, ne débiteront qu'en 2014.

Vous et vous seul, êtes responsable du naufrage qu'a connu la SACVL et de toutes ses difficultés. On sait que des mesures de redressement ont été prises, et heureusement, depuis 2010, mais reconnaissez une fois pour toutes, votre entière responsabilité dans le sinistre qu'a connu la SACVL.

M. David va vous parler de Lyon TV Câble, ce n'est pas mieux d'ailleurs.

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6^e arrondissement : Monsieur le Maire, après avoir parlé du naufrage de la SACVL, abordons à présent le fiasco de Cap Canal.

Malgré le changement de structure juridique, avec le passage de la régie directe à la SEM, et malgré une diffusion nationale depuis 2012, Cap Canal est aujourd'hui, force est de le reconnaître, un échec. Yves Fournel l'a enfin admis à demi-mot en commission.

Quelle est l'audience de la chaîne ? Son développement était une des conditions de la pérennité du modèle économique de Cap Canal. Il figure dans les objectifs de la convention signée en 2011. A ce jour, nous n'avons toujours pas la moindre mesure d'audience sérieuse. Nous l'avions demandée à de multiples reprises. Autant de réticences qui montrent que cette audience ne doit pas être bonne.

Les partenaires privés et publics, indispensables pour assurer à long terme le financement, ne sont pas non plus au rendez-vous. Fleurus a fait « faux bond », sans doute peu convaincu par la pertinence du projet.

Donc, pour résumer en quelques lignes le bilan de Cap Canal, c'est :

- une audience fantôme ;
- des partenaires qui se retirent.

Mais toujours un coût élevé pour la ville, que nous estimons à plus de 3 M€ rien que sur votre second mandat, en y incluant la mise à disposition des locaux aux Subsistances et du matériel de diffusion par la Ville.

Vous nous demandez souvent où faire des économies. En voilà donc un exemple concret.

Cap Canal est donc un triple échec. Tirez-en les conséquences et arrêtez une bonne fois pour toutes cette aventure, comme nous l'avions déjà demandé, Monsieur le Maire.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce sera une intervention à trois voix, puisque je commencerai pour poursuivre sur la SACVL...

M. LE MAIRE : C'est dommage que vous ayez perdu un membre du Groupe, cela aurait pu être à quatre voix !

M. HAVARD Michel : Vous savez, cela vous arrive aussi ! Ces sarcasmes montrent bien l'état d'esprit dans lequel vous êtes ! La dernière fois, c'était chez vous, cette fois-ci, c'est chez nous, mais je pense que vous avez aussi habitué les Lyonnais à cette absence de modestie !

Je commencerai donc par la SACVL, Emmanuel Hamelin poursuivra sur Cap Canal et Patrick Huguet finira sur Lyon Parc Auto.

Sur la SACVL, deux choses :

La première, pour redire que la situation de cette société, même si l'équilibre est retrouvé, au terme -faut-il le rappeler- de ventes massives du patrimoine immobilier, d'augmentation, non pas d'impôts cette fois-ci, mais des loyers, et d'augmentation, en tout cas de re-profilage de la dette, reporter sur le mandat prochain le remboursement de ces aventures financières. Même si la situation

est équilibrée, il n'en reste pas moins que l'outil reste cassé et que la capacité que nous avons d'agir avec la SACVL est extrêmement limitée, au moins pour le mandat suivant, et peut-être pour plus longtemps.

Deuxièmement, pour rappeler que si vous vous félicitez de cette situation qui retrouve un équilibre, il n'en reste pas moins que vous en êtes les responsables et que vous en êtes le responsable, Monsieur le Maire. C'est le pyromane qui a allumé l'incendie et qui se réjouit de l'avoir éteint ! Il faut à un moment donné, remettre un peu quand même les responsabilités à ceux qui les portent. Il se trouve qu'entre 2001 et 2008, me semble-t-il, il s'agit du même maire qu'aujourd'hui qui était là avec l'obligation de contrôle de ses satellites.

Donc, la situation de la SACVL restera dans vos mandats, un échec et une difficulté à venir pour celles et ceux qui auront à gérer la situation dans le prochain mandat.

Un petit mot également pour dire notre inquiétude sur, plus largement, la situation du logement, parce que là aussi vous n'êtes pas sans responsabilité dans ce domaine. Vous appartenez à une majorité nationale, ce que vous assumez mal, mais qui soutient le Président de la République et son Gouvernement, son Gouvernement qui prend un certain nombre de décisions que vous votez, et dans le domaine du logement, le triple impact des hausses d'impôts, de la baisse du pouvoir d'achat des ménages, et l'acharnement que vous mettez à décourager les investisseurs privés à investir dans le domaine de l'immobilier, conduit inexorablement à une diminution de la production de logements en France de façon très conséquente et à Lyon, cela nous arrive aussi.

Alors, cette situation est inquiétante : d'abord parce qu'elle va rendre la situation encore plus complexe en matière de production de logements, et ensuite parce qu'elle va -et nous venons d'en parler- pénaliser lourdement les recettes de la Ville.

Alors oui, je veux dire, après le débat d'orientations budgétaires, notre inquiétude sur la politique de votre Majorité et sur les conséquences qu'elle aura à Lyon.

Alors oui, il faudra être dans la décision, effectivement vous avez parfaitement raison, les Lyonnais devront décider s'ils sanctionnent ou pas le Maire socialiste de Lyon et le prochain maire -et je souhaite l'être- devra prendre aussi des décisions, augmenter ou pas les impôts ; j'ai répondu « non » à cette question, même si la situation qui vient de nous être présentée est particulièrement alarmante, mais là aussi, vous en êtes un des principaux responsables. Je vous remercie.

M. HAMELIN Emmanuel : Monsieur le Maire, je vais être assez rapide sur ce dossier sensible, parce que je veux m'exprimer sur le rapport d'activité de la SEM Lyon TV Câble.

Je dis « sensible », car depuis le début du mandat en 2008, nous avons multiplié les interventions sur ce dossier, pour dénoncer les incohérences de ce qu'on pourrait appeler « votre danseuse », je veux parler de Cap Canal.

Le terme peut paraître amusant, mais quand on voit les sommes colossales qui ont été englouties dans cette chaîne, au regard de ce qu'elle a apporté, le terme n'est pas trop fort.

Aujourd'hui, que nous dit le rapport, après une année d'activité de la SEM devenue gestionnaire de la chaîne de télévision Cap Canal. Je cite le rapport page 12 :

« L'objectif premier étant le transfert et l'autonomie de l'activité de Cap Canal, de la Ville vers la SEM, est réussi d'un point de vue administratif. Toutefois, l'absence de visibilité et de reconnaissance de la chaîne n'a pas permis de nouer de nouveaux partenariats financiers, qui aurait permis un développement de l'activité. »

Mais le rapport dit aussi, et ce point est très important, car c'est notre position depuis 2008 :

« Une collectivité territoriale n'a pas pour mission, à terme, de continuer à subventionner une chaîne de télévision thématique à vocation nationale. »

En réalité, ce rapport dit tout simplement ce que nous disons depuis cinq ans, et que depuis cinq ans vous ne voulez pas entendre...

Parlons d'abord des partenariats. Vous nous avez annoncé régulièrement, à chaque discussion sur Cap Canal, de nouveaux partenaires, qui allaient accompagner la Ville dans cette belle aventure de chaîne éducative nationale : la MGEN, le Conseil Général du Nord, la Communauté

urbaine de Rennes, et plus récemment la Société Fleurus Presse, aucun accord n'a jamais été obtenu avec ces partenaires potentiels. Et j'allais même dire, on peut le regretter !

L'ENS, qui devait rentrer dans la société, avec une augmentation de capital de Cap Canal ne l'a pas fait, et a finalement réduit sa participation à une convention de coproduction.

Vous le voyez, les faits sont têtus, et nos observations depuis cinq ans étaient justes.

J'imagine qu'aujourd'hui, vous allez continuer à nous faire rêver avec de nouvelles pistes à l'étude, pour trouver de nouveaux partenaires. Je vous l'avoue, nous n'y croyons pas, personne n'y croit, pas même le rapport que vous nous présentez aujourd'hui, qui dit clairement dans ses conclusions : « La conjoncture actuelle au niveau de l'économie ne s'inscrit pas dans une période des plus prolifiques de ce point de vue. »

Le problème est que depuis 2008, et contre notre position, vous avez largement utilisé l'argent des Lyonnais, pour maintenir artificiellement cette chaîne en vie.

Dans le rapport sur l'activité 2012, entre les 360.000 € de liquidités et les 51.000 € de mises à disposition de matériel, ce sont 411.000 € qui ont été injectés dans Cap Canal, qui, il faut le dire, réalisait dans le même temps un chiffre d'affaires de 23.600 €. Ce qui est assez surprenant, après vous avoir entendu sur le débat d'orientations budgétaires, vous auto-congratuler sur vos compétences de gestion.

Allez-vous, Monsieur le Maire, enfin nous entendre ! Allez-vous entendre nos arguments sur la saine utilisation de l'argent des Lyonnais, dans une situation où les finances de la Ville ne nous permettent pas d'entretenir une « danseuse », aussi jolie soit-elle !

M. HUGUET Patrick : Monsieur le Maire, chers Collègues, quelques mots sur Lyon Parc Auto. Pour la partie qui concerne directement la Ville de Lyon, à savoir le stationnement sur voirie, les résultats sont plutôt positifs, tant pour LPA que pour notre Ville, puisque le nombre de places a augmenté de 3,6 % et entraîné une hausse du chiffre d'affaires de 2,69 %, tandis que la Ville voyait les droits de stationnement progresser de 4,57 %, pour atteindre 12,135 M€ En ces temps annoncés de disette budgétaire, c'est appréciable pour nos finances, bien que cela le soit peut-être moins pour la poche des Lyonnais, qui souffre de votre matraquage fiscal, comme l'ensemble des Français.

Ce qui est tout aussi détestable pour les Lyonnais –et je vais revenir une fois encore sur ce sujet-, c'est votre politique de déplacements. Vous qui adorez progresser dans les classements, Monsieur le Maire, je suis sûr que le dernier classement Tom Tom a dû vous faire rosir de plaisir !

Pensez donc, en 2011 nous étions sixième des villes les plus embouteillées de France, cinquième en 2012 et troisième dans le dernier classement publié. Allez, Monsieur le Maire, encore un effort et nous allons arriver pour une fois à passer devant Marseille et Paris !

Notre taux de congestion a augmenté, sur 1 heure de trajet, ce sont 39 minutes de perdues (3 minutes de plus que lors du précédent classement). Mardi dernier, alors qu'il n'y avait pas de risque météorologique particulier, ce fut infernal. D'ailleurs, le centre de coordination routière reconnaît que c'est de pire en pire et nous pouvons chaque jour en faire le constat.

Ce constat d'échec pourrait être pondéré par exemple si la circulation automobile avait augmenté depuis que vous avez la responsabilité de notre ville, ou si l'offre de transport en commun avait diminué sur la même période.

Or, il n'en est rien, l'offre de transport en commun a augmenté et M. Touraine ne cesse de nous expliquer que le nombre d'automobiles qui circulent sur le territoire communal a baissé de 15 % en 10 ans.

Comment peut-on arriver à ce paradoxe : moins d'automobiles et plus d'embouteillages ? C'est une question que je vous ai posée régulièrement et vous ne m'avez jamais répondu ?

La réponse est pourtant simple, mais nous comprenons qu'elle vous dérange. Les conditions de circulation automobile se sont dégradées parce que depuis 2001, vous avez fait la chasse aux voitures et aux automobilistes pour conforter les écologistes de votre Majorité. Vous me permettrez de vous dire qu'ils vous le rendent bien mal si j'en crois ce qui s'annonce pour les municipales.

Vous avez voulu contraindre les automobilistes lyonnais en réduisant les voiries sur certains secteurs en dépit du bon sens, aucune politique de gestion des flux de circulation en temps réel n'a vraiment été mise en œuvre, les chantiers se multiplient sur la ville sans réelle coordination. Des voies de circulation sont parfois neutralisées par des barrières de chantier sans qu'il ne se passe rien pendant plusieurs jours. En fait, vous n'avez pas de politique de déplacement automobile.

C'était pourtant bien vous, Monsieur le Maire, qui en 2001 annonçait fièrement vouloir, je vous cite : « en finir avec le cauchemar des déplacements et du stationnement à Lyon ». C'était dans votre Projet « en avant Lyon », p. 101. Eh bien, rien n'a changé, le cauchemar est toujours là et mieux, il est pire. Vous l'avez aggravé. L'impact est tant économique avec le temps perdu, que sanitaire avec la pollution provoquée par les véhicules à l'arrêt.

La voiture doit cesser d'être perçue comme le diable personnifié. Beaucoup d'efforts ont été accomplis par les industriels pour améliorer la propreté de leurs véhicules d'une part, les véhicules hybrides et électriques commencent à se développer, d'autre part. Enfin, pour celles et ceux qui prônent une politique industrielle pour notre pays, aujourd'hui l'industrie automobile et ses emplois induits, ça pèse 9 % de la population active (2,35 millions de salariés), 1 % de notre PIB et notre agglomération est concernée par cette industrie (Renault Trucks, Iveco, SMI-Koyo, etc...). A l'heure où on nous annonce un nouveau recul du PIB pour le 4^e trimestre 2013 (- 0,2 %), il conviendrait de ne pas entraver davantage notre économie.

L'automobile est un vecteur de déplacement dont certains Lyonnais ne peuvent se passer et le dogmatisme dans ce domaine comme dans d'autres ne mène qu'à l'échec.

Le débat municipal qui s'annonce sera l'occasion de faire les propositions nécessaires pour en finir avec ce cauchemar que vous dénonciez en 2001.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, concernant la SEM Lyon TV Câble, je rappellerai historiquement, qu'elle a été créée par Francisque Collomb pour gérer le plan Câble, la chaîne Cap Canal a été créée par Michel Noir en 1990. Je rappellerai qu'aujourd'hui les comptes sont équilibrés comme l'engagement en avait été pris, que sur trois ans il y a une baisse sérieuse de la participation de la ville tout compris. La mise à disposition de locaux se traduit aussi par le paiement d'un loyer et d'autre part, vis-à-vis de l'opérateur du Câble, le changement de convention se traduit aussi par un loyer à la ville pour l'ensemble des installations utilisées par l'Opérateur. Quand on cite les dépenses, il faut aussi citer les recettes.

D'autre part, en 2012, il a bien été passé la convention avec l'Ecole Normale Supérieure et elle a été prolongée en 2013, les paiements ont eu lieu en 2013 comme avec la ville de Grenoble.

Il est vrai qu'un certain nombre de recherche d'autres partenaires n'ont pas abouti dans le contexte de crise que nous connaissons. Mais ce que je peux vous dire, c'est que nous préparons de ce point de vue la relève et les conditions administratives aujourd'hui sont complètement en place. Nous préparons la relève et l'arrivée de nouveaux partenaires en 2014 et il y aura encore une baisse de la contribution de la ville en 2014.

Mme CHICHEREAU-DINGUIRARD Marguerite-Marie : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, nous avons à examiner pour la dernière fois de cette mandature le compte rendu d'activité de l'illustre Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon, appelée plus communément SACVL.

Durant ces six dernières années j'ai suivi avec intérêt l'évolution du redressement de cette société, qui avait souffert parfois par le passé d'une gestion plus ou moins dillettante. Je tiens à saluer le travail de professionnel engagé par le Président actuel ainsi que par la nouvelle direction.

Mais, regardons les résultats : on constate la baisse du chiffre d'affaires et la baisse du résultat net, simultanément, ceci s'explique d'ailleurs par le fait que la SACVL a vendu une partie de son patrimoine.

On constate aussi que le désendettement s'accroît avec, par exemple, cette dernière année, 6,98 millions d'euros d'emprunts structurés qui ont été renégociés en 2012. Les responsables de la Société, fort judicieusement ont soulevé l'éventualité de la judiciarisation qui aurait mis en évidence l'éventuelle responsabilité des banques, face à leur manque d'information, dans la contraction d'emprunts risqués.

Outre les aspects financiers, on constate que la nouvelle gestion porte ses fruits : d'une part comme l'a souligné Mme Bouzerda tout à l'heure, on constate notamment une baisse de la vacance des logements. Elle est passée de 6,11 % en 2010 à 2,77 % en 2012.

On constate aussi que la SACVL poursuit plusieurs objectifs de certification et de normalisation en 2013 qui sont autant d'outils pour continuer de rétablir la confiance et l'image de la structure tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Nous avons relevé plusieurs projets intéressants planifiés pour les années à venir comme celui de lancer l'opération de changement des menuiseries extérieures. Nous voudrions, à ce propos, ajouter une petite remarque. Lors des changements de ces menuiseries, il faudra ne pas obérer la possibilité d'effectuer d'autre point d'isolation comme les façades, les techniciens comprendront.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Oui, Monsieur le Maire, mes chers Collègues. Je répondrai assez rapidement, en ce qui me concerne naturellement, pour la SACVL, puisque je suis devenu, de fait, le spécialiste.

Il n'y a pas un Conseil municipal où l'on n'est pas obligé d'en reparler, bien quand même que cela sente un peu le réchauffé.

Je vous rappelle quand même que les emprunts toxiques auxquels a succombé l'ancien directeur général de la SACVL remontent à 2005-2006, c'est très ancien.

Je rappellerai aussi que celui qui, effectivement, a pêché par excès de confiance avec les emprunts toxiques, avait lui-même remplacé un Directeur général nommé bien antérieurement à nos mandats, qui avait connu de graves irrégularités...

Alors, je ne veux pas m'amuser à remonter dans la nuit des temps. Mais je dirai simplement que, alors que toutes les précisions ont été données, que tous les résultats sont aujourd'hui excellents, que ces redites concernant les emprunts toxiques de 2005-2006, commencent à être fatigantes pour tous.

Je vous dirai simplement deux choses pour rester concret :

- Pour Mme Bouzerda qui a dit « *c'est très inquiétant pour 2018, comment va-t-on rembourser ?* », je préciserai simplement que nous avons aujourd'hui en trésorerie, des sommes qui permettraient, le cas échéant, même si ce n'est pas leur finalité, de payer l'échéance 2018.

Alors ne soyez pas inquiète Madame Bouzerda, la situation est bonne.

- Pour M. Havard, j'indiquerai, car nous avons voulu être d'une totale transparence, alors que rien ne nous y obligeait, que nous avons fait réaliser un audit par le Cabinet Galtier afin d'avoir une idée de la valeur de la SACVL.

Et le Cabinet Galtier, cabinet indépendant et renommé à Lyon, a estimé la valeur de la SACVL, j'allais dire contre toute attente car nous étions restés sur des chiffres antérieurs qui n'avaient rien à voir, à la somme de 872 M€

Alors de grâce, cessez de dire que cette société se porte mal, qu'elle n'a pas d'avenir car moi je justifie l'inverse.

Sur la gestion locative, je vais laisser la parole à Louis Lévêque, plus apte que moi à en parler.

M. LEVEQUE Louis, Adjoint : Je suis un peu étonné à l'écoute de vos interventions car on sent comme une pointe de regret du redressement de la SACVL que l'on constate alors que l'on aurait pu se réjouir ensemble du redressement de la situation et de la qualité de la gestion du Président et de la nouvelle équipe dirigeante de la SACVL.

Ensuite, je suis également étonné, car pour au moins deux de vos Groupes, vous êtes dans l'exécutif d'une collectivité voisine, le Conseil général, dont 60 % de ses emprunts sont toxiques. Je suis donc étonné de la récurrence et de la virulence de vos propos.

Alors, aujourd'hui la SACVL va bien, Richard Brumm l'a dit, nous avons en trésorerie de quoi passer le cap du différé d'emprunt 2018. On a un retour au cœur de métier avec, en 2013, un résultat d'exploitation sur la politique locative positif pour la première fois depuis de nombreuses années tout en maintenant la vocation sociale de la SACVL et un retour sur la politique de réhabilitation. Il a été évoqué le changement des menuiseries, c'est également la décision de repartir

sur la finalisation de la rénovation de la barre Doyen Chapas à la Duchère, c'est l'engagement de la réhabilitation des tours de l'Observance. Tout cela est relancé et c'est le retour de la SACVL à l'acquisition de plusieurs immeubles.

Voilà la situation qui me semble plutôt positive pour cette société.

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, je remercie M. Huguet d'avoir remarqué l'amélioration des conditions de stationnement dans notre ville au fil des années et je le remercie également d'avoir rappelé que la politique des déplacements urbains à Lyon qui était à la fin du XX^e siècle dominée par l'hégémonie de la voiture est maintenant plus équilibrée laissant une place à la voiture individuelle mais trouvant aussi une place, plus importante, pour les transports en commun, pour les modes doux ou l'auto-partage. Le souci d'équilibre semble partagé par la majorité des Lyonnais.

Maintenant vous évoquez, Monsieur Huguet, un classement de « Tom-Tom » mettant la Ville de Lyon en troisième position des villes les plus embouteillées. C'était effectivement la situation jusqu'en 2001 de façon très régulière ce qui, d'ailleurs, n'alarmait personne puisqu'en nombre d'habitants des villes, Paris, Marseille puis Lyon, avaient des embouteillages proportionnels à leur nombre d'habitants et il est naturel qu'il y ait plus de bouchons à Lyon qu'à Bourg ou à Chambéry.

Depuis, vous avez noté avec beaucoup d'élégance que les choses s'étaient bien améliorées puisque Lyon était passée derrière d'autres villes beaucoup moins peuplées pour atteindre la sixième place. Récemment nous revenons transitoirement à la troisième place et à ce sujet, j'ai deux choses à dire :

1- Cette mesure a été faite au moment de la fermeture du tunnel de la Croix-Rousse, pour les raisons que vous connaissez et au moment des travaux dans la rue Garibaldi. On avait annoncé, à l'avance, que ces travaux auraient des répercussions, les Lyonnais en ont été prévenus, ils se sont adaptés, ils ont patienté d'une façon très courtoise et maintenant les choses s'améliorent au fur et à mesure de la fin de ces travaux.

2- Je voudrais ajouter un élément, c'est que ce chiffre de troisième place, ne peut pas être retenu et pris à la lettre car il ne mesure, en fait, que la circulation sur les voies rapides et les autoroutes urbaines et non pas en circulation urbaine.

Par exemple, pour « Tom-Tom » rouler à 25 km/heure est considéré comme un signe de bouchon. Evidemment avec les zones 30, beaucoup de véhicules roulent à 25 km/heure et heureusement car ce sont des personnes respectueuses, mais si « Tom-Tom » appelle cela un bouchon, moi j'appelle cela le respect des règles urbaines et de la sécurité. Je crois que nous pouvons nous féliciter de cette évolution en espérant qu'elle continuera à se prolonger. En définitive à Lyon, il est vrai, que lorsqu'on a ¼ d'heure de plus dans son trajet, on estime qu'on a été victime d'un embouteillage, alors que quand on est sur le périphérique parisien, il faut 1 heure pour s'inquiéter, et à Marseille la différence de durée des trajets est également beaucoup plus grande qu'à Lyon.

Je reconnais que chaque fois que nous serons amenés à effectuer des travaux, on aura transitoirement des ralentissements dans les zones où les « transfixiantes » comme l'était la rue Garibaldi sont transformées en voies urbaines beaucoup plus adaptées à l'urbanisme.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, mais simplement ajouter, car j'ai fait un grave oubli, la SEM Lyon TV Câble à 0 euro d'endettement.

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, je ne reviendrai ni sur la SACVL, ni sur Lyon TV Câble, mais je dirai quelques mots sur la circulation dans Lyon.

(Interpellation de Mme d'Anglejan.)

M. LE MAIRE : Je vais environ 3 fois par semaine à la Confluence et je répète que le bouchon le plus important se trouve devant le Sofitel et une fois passé le Sofitel et le pont de l'Université, l'accès est relativement facile. Je vais vous indiquer un petit parcours : si on passe par les quais de Saône, on y arrive dans des délais relativement courts.

Je vais revenir sur quelques points. Mesurer la circulation, j'aurais pu le faire par exemple juste au pied du tunnel de la Croix-Rousse, on aurait vu qu'il y avait zéro circulation puisqu'il était fermé ! Donc, mesurer la circulation quand les tunnels sont fermés, cela fausse les résultats. Mesurer la circulation du côté de Garibaldi, quand ce quartier est en travaux, fausse également le résultat. Mais

j'accepte, car lorsque les Lyonnais voient aujourd'hui le résultat du tunnel de la Croix-Rousse, je pense qu'ils en sont assez satisfaits. Ces derniers commencent à voir ce que va donner la rue Garibaldi et je répète, pour tous ceux qui disaient : « *c'est super bien comme c'était avec 10 voies d'autoroute sur la rue Garibaldi* », je préfère comme c'est aujourd'hui et j'assume devant les Lyonnais. Je pose la question : « *voudriez-vous revenir à l'état passé, est-ce la conception de l'automobile des années 60, quand on pensait que comme sur le modèle des villes américaines, il fallait ramener l'ensemble des autoroutes au cœur de Lyon* », je dis tranquillement « non » !

Après, on peut prendre d'autres décisions qui auraient pu être avisées, ce n'est pas la Ville de Lyon qui les prenait et ce n'est pas non plus le Gouvernement. Pour la A89, la faire arriver sur une départementale, ce n'est pas avisé et nous avons alerté les différents ministres des transports, si vous voulez je vous en donnerai la liste, cela n'a jamais bougé. C'est à peu près 10 % de circulation en plus sous le tunnel de Fourvière. Evidemment que si on procède ainsi partout, cela finit par boucher.

Lorsque le précédent Président de la République est venu annoncer, du côté de Saint-Etienne, que la A45 arriverait sur le pont de Pierre-Bénite, c'est clair que ça n'arrangerait pas la situation. On va donc essayer de faire en sorte, comme on le dit, d'écarter la circulation du cœur de Lyon afin que celui-ci soit apaisé. C'est une vision qui s'inscrit à la fois dans le présent, dans le moyen terme et dans le long terme. Nous continuerons à progresser ainsi car le modèle n'est pas celui des années 60, mais une ville où il faut avoir un équilibre pour les habitants et faire en sorte que les voiries, comme nous souhaitons le faire sur d'autres projets, soient plutôt en souterrain et que les cœurs de ville soient remis en beauté et apaisés.

Vous voyez par exemple pour le tunnel de Fourvière, on va essayer de faire en sorte qu'à un moment donné, on puisse lancer des projets nous permettant d'avoir un boulevard urbain paysager au cœur de la ville et que cela ressemble plus à « Garibaldi nouvelle manière », qu'à « Garibaldi ancienne manière ».

(Acte est donné.)